

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : FIXATIF
Art. Nr. 1440
Date d'exécution : 12.11.2015
Date d'édition : 08.12.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

FIXATIF
Art. Nr. 1440

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits [PC] Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

BIOFA Naturprodukte W.Hahn GmbH

Rue : Dobelstr.22

Code postal/Lieu : D-73087 Bad Boll

Téléphone : +49 (0) 7164-9405-0

Telefax : +49 (0) 7164-9405-94

Contact pour informations :

Renseignements: Assurance qualité, interlocuteur pour informations: Mr Andreas Beuttenmüller. E-Mail (personne compétente): a.beuttenmueller@biofa.de

Importateur France: EUROP LABO, 3 rue Gutenberg ZA, LA WANTZENAU. Tél. 0033(3)88592285 / Fax 0033(3)88592292 / E-Mail: biofafrance@europlabo.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

During office time 7:30 to 16:30: +49 (0) 7164-9405-0

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucune

2.3 Autres dangers

Le produit: alcalin

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Résultats des analyses PBT et vPvB: Non applicable!

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Aucune

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : FIXATIF
Art. Nr. 1440

Date d'exécution : 12.11.2015

Date d'édition : 08.12.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

"Contient de l'acide silicique, sels de potassium MVZ > 3,2, extraits secs < 40% CAS-Nr. 1312-76-1 CE-Nr. 215-199-1
Concentration dans le mélange < 7% Selon les directives CE et les directives nationales actuelles le produit ne nécessite pas de marquage spécifique! "

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Changer les vêtements souillés ou mouillés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants. en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever éventuellement les lentilles de contact et continuer à rincer.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements, s'assurer que cela n'obstrue pas la trachée. Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Eau en aérosol Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie il se dégage une épaisse fumée noire. L'inhalation/ingestion de produits de décomposition peut entraîner des effets graves pour la santé. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes nitriques (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : FIXATIF
Art. Nr. 1440

Date d'exécution : 12.11.2015

Date d'édition : 08.12.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pénétration dans les cours d'eau ou canalisations se conformer aux directives locales des autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Pour de grandes quantités, pomper le produit. Les petites quantités ainsi que les résidus secs seront recueillis avec des matériaux absorbants non inflammables (par ex. sable, terre, vermiculite, silice) et donnés à recycler selon les directives locales dans des contenants adaptés. (voir paragraphe 13). Nettoyer de préférence avec un produit de lavage. Eviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation des poussières, particules, nébulisations ou vapeurs émanant de ces mélanges lors de l'application. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Se conformer à la législation sur les consignes de protection et de sécurité.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux recommandations et consignes de sécurité de l'entreprise.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: alcalies (bases). Acide Agent oxydant

Classe de stockage : 12

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Consulter les recommandations sur les étiquettes et les fiches techniques. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre Forte chaleur. Gel Bien refermer les pots entamés et les stocker verticalement, afin d'éviter tout déversement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

bases liantes

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : FIXATIF
Art. Nr. 1440
Date d'exécution : 12.11.2015
Date d'édition : 08.12.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à bien ventiler. Pour ce faire utiliser un extracteur d'air ou aérer.

Protection individuelle

Adapter les mesures de protection personnelles en fonction de la quantité et de la concentration de matières dangereuses aux postes de travail.

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués DIN EN 374

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Lors de contact fréquents avec les mains Matériau approprié : Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants 0,7 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

En cas d'un bref contact avec la peau Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants 0,4 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) > 120 min.

Protection corporelle

Porter des vêtements de travail étanches.

Matériel recommandé Fibres naturelles (coton)

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: procédé de pulvérisation

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: P 2

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : liquide

Couleur : blanchâtre

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif

Non déterminé.

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : FIXATIF
Art. Nr. 1440
Date d'exécution : 12.11.2015
Date d'édition : 08.12.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	>	100 °C	
Température de décomposition :			Aucune donnée disponible	
Point éclair :			non applicable	DIN EN ISO 1523
Température d'ignition :			non applicable	
Limite inférieure d'explosivité :			non applicable	
Limite supérieure d'explosivité :			non applicable	
Pression de la vapeur :	(50 °C)		Aucune donnée disponible	
Densité :	(20 °C)		1,059 g/cm ³	DIN 53217
Test de séparation des solvants :	(20 °C)		non applicable	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		parfaitement miscible	
pH :			10,5 - 11	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	<	20 s	DIN gobelet 4 mm
Teneur en corps solides :			12 - 13 Pds %	
Teneur en solvant :			0 Pds %	
Teneur en COV maximale (CE) :		<	0,1 Pds %	
Teneur en COV maximale (Suisse) :		<	0,1 Pds %	

Auto-inflammabilité: Le produit n'est pas auto-inflammable.
Risque d'explosion Non applicable.
Densité relative: Non déterminée.
Densité de vapeur: Non déterminée.
Vitesse d'évaporation: Non déterminée.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau): Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pour une utilisation, manipulation et stockage conforme à la destination du produit, il n'y a pas de réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique

En conformité avec les recommandations pour l'utilisation, la manipulation et le stockage (voir paragraphe 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue

10.4 Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5 Matières incompatibles

alcalies (bases). Acide Agent oxydant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de décomposition thermique par hautes températures, cela peut engendrer des produits de décomposition comme: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx). suie.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : FIXATIF
Art. Nr. 1440
Date d'exécution : 12.11.2015
Date d'édition : 08.12.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (silicic acid, potassium salt mvz greater 3,2 ; N°CAS : 1312-76-1)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Effet irritant et caustique

Irritation primaire de la peau

Le produit: non irritant.

Irritation des yeux

Le produit: non irritant.

Irritation des voix respiratoires

Le produit: non irritant.

Sensibilisation

non sensibilisant.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Absence de données toxicologiques.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Absence de données toxicologiques.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Absence de données toxicologiques.

Toxicité pour la reproduction

Absence de données toxicologiques.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (silicic acid, potassium salt mvz greater 3,2 ; N°CAS : 1312-76-1)
Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : > 146 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (silicic acid, potassium salt mvz greater 3,2 ; N°CAS : 1312-76-1)
Espèce : Daphnia pulex (puce d'eau)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 146 mg/l
Temps d'exposition : 24 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : FIXATIF
Art. Nr. 1440
Date d'exécution : 12.11.2015
Date d'édition : 08.12.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Adsorption/Désorption

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Élimination du produit/de l'emballage

Les résidus et emballages vides doivent être classifiés conformément à la réglementation sur les déchets.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 01 12

Désignation des déchets

Déchets de peintures et laques, à l'exception ce ceux concernés par 08 01 11*.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : FIXATIF
Art. Nr. 1440
Date d'exécution : 12.11.2015
Date d'édition : 08.12.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU
Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Non applicable.
Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières dangereuses N'est pas soumis au 96/82/CE

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

Valeur COV (dans g/L) : max. 1

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation
Néant, à l'utilisation appropriée.

Störfallverordnung

N'est pas soumis au StörfallVO (Ordonnance relative aux défaillances techniques).

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : nwg (Sans danger pour l'eau) Classification selon VwVwS

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

VOC-Directive (31. BImSchV)

Catégorie de produits COV : Peintures et vernis
Sous-catégorie COV du produit : bases liantes
Niveau de la valeur limite COV II(g/L), prêt à l'emploi : 30
Teneur en COV maximale : max. 1

Informations complémentaires

Giscode : Non applicable.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 07. Conseils pour le stockage en commun
- Classe de stockage

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Décret (CE) Nr. 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) version en vigueur.
Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Consignes relatives au transport selon ADR, RID, IMDG, IATA version en vigueur.
Selon Fiches de Données de Sécurité du fournisseur de matières premières, selon laboratoire d'essais approuvé ou détermination interne.

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : FIXATIF
Art. Nr. 1440

Date d'exécution : 12.11.2015

Date d'édition : 08.12.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Aucune

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
